

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 10 juillet 2018

Etaient présents : Gaëlle Cellier, Emmanuelle Chevrotton, Charles Durand-Viel (arrivé à 18h30), Sarah Faivre, Anne-Lise Humbert, Marc Jacquot, Nathalie Kowal-Bondy, Chantal Maraux, Nathalie Moyse, Jean-Michel Roy (arrivé à 19h), Claude Simon

Etaient absents excusés : Antoine Billod-Laillet, Sabine Galimard, Jérôme Gigogne

Secrétaire de séance : Anne-Lise Humbert

➤ **Présentation Au-Delà du Fleuve aménagement secteur de l'école**

Le cabinet Au-Delà du Fleuve en charge du dossier présente l'avant projet de l'aménagement de la rue des Fossés et carrefour rue du Gey.

Catherine Bouët-Willaumez précise que le cabinet travaille sur l'avant projet du secteur de l'école, le premier secteur du SAUC car les travaux doivent être engagés avant la fin de l'année pour que la commune obtienne les subventions demandées.

Ce secteur était autrefois entre fossés et jardins, il a été ensuite urbanisé. Il a été réaménagé entre 2010 et 2013 de manière à dégager des espaces piétons et à pacifier la circulation.

Depuis ces travaux la commune s'est rendu propriétaire de 2 garages, une maison et un jardin.

La collectivité souhaite remédier aux difficultés de stationnement et souhaite un espace végétalisé.

Les garages seront démolis, la maison de manouvrier et le lavoir ne seront pas conservés en raison de leur mauvais état.

Ce secteur est restreint avec une propriété privé et une partie du traie également privé. Le projet s'organise donc sur la structure parcellaire et géographique de la commune en s'appuyant sur des jardins existants et en les prolongeant, avec conservation des sols vivants.

Au sud un square dont l'intérieur est visible depuis la rue, s'implante sur l'emprise actuelle du jardin en friche et des deux garages qui seront démolis. Discussion sur la clôture du square côté rue : bois ou métal, pas encore défini. Côté nord, les murs de pierre seront conservés, arasés ou reconstruits avec les pierres issues de la déconstruction.

Ce nouveau square comporte un espace jeux sur l'emprise des anciens garages et un jardin à la place de la friche actuelle avec au centre une placette bordée de bancs et banquettes.

Au nord, en continuité du parvis existant se situe un espace polyvalent dédié au stationnement mais pouvant permettre d'élargir les usages pétons, avec création de 6 places de stationnements et 2 places le long du mur, un jardin pédagogique longe les parcelles privées. Des pavés à joints gazon seront utilisés pour le nouvel espace de stationnement. S. Faivre explique que en effet il faut garder le risque des inondations en tête dans le choix d'aménagement (sol perméable plutôt que du tout goudron ou béton) .

Le montant prévisionnel des travaux est de 347 716.05 € HT y compris 31 611 € d'imprévus.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 juin 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 07 juin 2018 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Commission communale des impôts directs**

En date du 15 mars 2018 le conseil municipal a désigné 8 personnes pour la CCID hors il faut proposer au total 12 titulaires et 12 suppléants dont au moins 4 propriétaires forestiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de proposer à l'administration générale des Finances Publiques, la liste ci-dessous pour la composition de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES

- Contribuables domiciliés dans le périmètre de la commune : Nathalie Kowal-Bondy, Chantal Maraux, Emmanuel Chevroton, Anne-Lise Humbert, Jean-Claude Lazard, Jean-Pierre Pacaut
- Propriétaire forestier : Roger Cannelle, Renatto Personneni
- Habitants hors commune : François Pizetti, François Prillard

SUPPLEANTS

- Contribuables domiciliés dans le périmètre de la commune : Yves Billod-Laillet, Philippe Matthey, Alain Touraisin, Rémy Cuhe, Nicolas Jacob, Gilles Arnould
- Propriétaire forestier : Marcel Fernoux, Jean Gaconnet
- Habitants hors commune : Jean-Claude Desmesmay, Christophe SAGE

Cette liste sera transmise à la direction de finances publiques qui retiendra uniquement 6 titulaires et 6 suppléants.

➤ **Subvention exceptionnelle « la mal lunée »**

Lors du Lunatic festival de 2017 l'association « mal Lunée » a souscrit 2 branchements provisoires d'électricité et demande à la commune de Quingey une aide pour le paiement de 2 factures soit 224.58 € et 216.37 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « la mal lunée » 6 route d'Ornans à Quingey, d'un montant de 440 €.

➤ **Attributions logements**

- logement Rives de Loue (trésorerie)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la location de l'ancien logement de fonction de la trésorerie à Mme Gallezot Audrey et Mr Corberand Maxime, pour un montant de 670 € par mois

- logement Château Nicolas

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la location d'un logement 3 rue du Gey à Mme Guinchard Armelle domiciliée actuellement à Montfort pour un loyer de 442 € et 150 € de charges de chauffage.

➤ **Modification bail trésorerie**

Suite à la libération du logement de fonction, le bail de location des locaux de la trésorerie doit être modifié.

La direction générale des finances publiques (DGFIP) avait transmis un avenant au bail du 06 décembre 2012 soit à compter du 1^{er} avril 2018 avec une location de 8 360 € au lieu de 18 900€.

Après renseignements pris auprès de l'association des maires du Doubs et échange avec la DGFIP, proposition finale un loyer annuel de 11 000 €.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'avenant au bail du 06/12/2012 soit un loyer annuel de 11 000 €
- autorise le maire à signer tout document nécessaire

➤ **Rapport CLECT**

Mme le Maire informe que par courrier en date du 29 juin 2018, le Président de la CLECT de la Communauté de Communes Loue-Lison lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 27 juin dernier.

Elle rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 9 novembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2018 et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Loue Lison verse aux communes membres une attribution de

compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U. (hors charges transférées)

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie dès le mois de mars 2018 pour étudier les transferts de compétence 2018 et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Elle demande de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 27 mars dernier ci-joint annexé,

AUTORISE madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de ce dossier.

➤ **Devis vidéo protection**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société Jet1oeil, qui est le fournisseur actuel des caméras, pour l'installation de 3 caméras : grande rue devant le garage, carrefour route de Lyon et route d'Ornans, city park ; pour un coût total de 15 500 € HT et une maintenance annuelle de 1 550 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la mise en place des ces caméras et autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions.

➤ **Etude pollution bâtiment Ile Simon**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'Apave pour un diagnostic immobilier soit visite sur place et rédaction du rapport 940 € HT et coût du prélèvement + traitement échantillon+ analyse laboratoire 75 € HT l'unité.

➤ **Convention office culturel**

Présentation par JM Roy, cette nouvelle convention permet l'optimisation de l'occupation de la salle, l'office culturel s'engage à transmettre le programme d'octobre à mars au plus tard le 30 juin et le programme d'avril à septembre au plus tard le 31 décembre. La commune se réserve le droit d'attribuer ces locaux à d'autres demandeurs éventuels.

➤ **Prélèvement à la source : pack « PAS »**

La mise en œuvre du prélèvement à la source prend effet au 1^{er} janvier 2019, l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) a décidé de faire l'acquisition auprès de Berger Levrault (fournisseur de nos logiciels comptabilité, paye...) de connecteurs qui permettront l'envoi automatisé des déclarations, la récupération et l'intégration automatique des taux de prélèvement ainsi que la récupération automatique des comptes rendus métiers. Toutes ces opérations grâce à leur automatisation, éviteront des erreurs lors de la confection des payes.

L'AD@T propose un Pack « PAS » comprenant :

- l'acquisition du connecteur,
- sa mise en services dans la collectivité
- une formation groupée
- un accompagnement spécifique en cas de besoin

Ce Pack a une validité de 3 ans pour un tarif de 250 € HT pour les collectivités avec un effectif < à 10 agents.

Ne sachant pas encore le fonctionnement du logiciel de Berger Levrault à ce sujet, S. Faivre remettra ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

➤ **Informations diverses**

Commission « développement local »

N. Kowal-Bondy propose d'inviter les membres de la commission développement local à positionner leurs disponibilités sur les prochains marchés des saisons. Elle annonce la réalisation d'un calendrier avec les différentes dates des marchés ou chacun indiquerait sa présence sur 2 créneaux : 16h30 – 18h30 et 18h30-20h30.

L'UDEVAL fait un appel à volontaire pour la fête de la Loue le 24 août

- L'exécutif souhaite réactiver le comité des fêtes pour permettre à des habitants de s'associer à des animations y compris le marché.

Toute personne intéressée peut dès maintenant se signaler en mairie.

- S. Faivre informe que suite aux entretiens en commission recrutement ; composée de S. Faivre, N. Kowal-Bondy, M. Jacquot, Mme Belaouni du service de recrutement du centre de gestion, pour le poste d'agent technique, c'est Noémie Chevroton qui a été retenu, au vu de sa formation et ses diplômes en terme d'aménagement paysager (niveau BTS).

Il s'agit d'un CDD d'un an porté par le centre de gestion dans un premier temps.

Prise de fonction le 16 juillet 2018.

- S. Faivre informe qu'elle est convoquée à une commission départementale de conciliation en préfecture le 26 juillet 2018, suite à une demande de Mme Da Silva locataire d'un logement communal depuis 2007.

➤ **Questions diverses**

- Proposition de la communauté de communes Loue-Lison concernant les bâtiments intercommunaux (en lien avec l'île Simon)

S. Faivre a reçu un courrier de J.C Grenier, président de la communauté de communes, celle-ci devra définir les compétences optionnelles en 2019 notamment au titre des équipements culturels et sportifs. Donc il propose le transfert du gymnase intercommunal à la commune de Quingey, sachant que les attributions de compensation nécessaires à l'entretien/maintenance, la gestion et le renouvellement de l'équipement seraient mises en œuvre.

Avec le projet du bâtiment de l'île Simon, les locaux de la communauté de communes pourraient y être déplacés.

Mr Grenier demande donc l'avis du conseil municipal de Quingey.

Après discussion, l'avis est favorable en majorité.